



# VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 17.02.2021

Aux membres du Conseil communal  
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le **mardi 23.02.2021 à 18h00** en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément aux dispositions de la loi du 19 décembre 2020 portant modification :  
1° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ;  
2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19;  
le **vote par procuration** est admis. Conformément à cette même loi du 19 décembre 2020, les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard, i.e. **le lundi 22 février 2021 à 12.00 heures au plus tard.**

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique

1. Modifications au règlement de la circulation : Ratification de règlements d'urgence
2. Approbation de contrats de bail
3. Allocation de subsides extraordinaires
4. Urbanisme
5. Modifications au règlement-taxe général : Fixation du prix de vente d'un livre
6. Personnel communal
7. Covid-19
8. Prix de la Ville de Diekirch pour la Conservation du Patrimoine Naturel
9. Proposition de classement comme monument national d'un immeuble à Diekirch:  
Avis du conseil communal
10. Approbation de plusieurs décomptes
11. Approbation de plusieurs conventions
12. Fusion "Nordstad": Informations générales
13. Divers

Séance secrète

14. Personnel communal

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,  
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

René Liltz